

DEC132088DR04

Décision portant nomination de Mme Lammia LENGLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR2355 intitulée Institut des sciences du végétal

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI portant renouvellement de l'unité n° UPR2355 à compter du 01/01/2010, dont le directeur est Madame Hélène BARBIER-BRYGOO ;

Considérant que Mme Lammia LENGLET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Lammia LENGLET, ATP1, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR2355, à compter du 12/02/2013.

Mme Lammia LENGLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

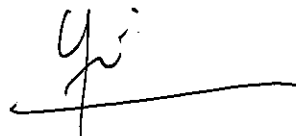
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Lammia LENGLET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 8 juillet 2013
Le directeur de l'unité
Hélène BARBIER-BRYGOO



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33